

LES VOITURES ATTAQUENT!!!!

Deux concertations viennent d'avoir lieu concernant l'élargissement de la route de Montlhéry (dite de chasse) et de la RD 59.

L'ASEVI a émis des réserves quant à l'intérêt pour les Villebonnais de ces projets, en particulier pour la préservation de leur environnement et de leur cadre de vie. En effet, l'impact du réseau routier sur les espaces naturels, boisés et agricoles ainsi que sur l'écoulement des eaux est toujours dommageable et on se doit de respecter certaines règles (voir <http://www.ifen.fr/publications/4pages/de114.htm>).

Villebon est déjà coupé en deux par la A10 avec un seul point de franchissement (le pont de Villiers). L'élargissement de la RD59 accentuera forcément cette coupure et détériorera l'accès pour tout Villebonnais au centre commercial.

Le véritable but de ces élargissements, bien qu'il ne soit pas dit, est le délestage des grands axes de circulation que sont l'A10, la N20, voire la Francilienne et cela attirera donc plus de trafic de voitures et de camions sans améliorer le trafic local, bien au contraire.

Concernant l'aménagement de la route de chasse, des variantes moins pénalisantes pourraient être envisagées par exemple, soit en suivant la tranchée de TGV à partir du carrefour de Villiers soit en suivant un tracé au nord de Villiers qui reprendrait une partie de la voirie existante et déboucherait sur le carrefour de Villiers.

Quant à la RD59, est-il vraiment nécessaire de l'élargir ? Les riverains ne constatent d'embouteillages qu'aux heures de pointe en semaine et le dimanche soir pour les retours de week-end quand l'A10 est bloquée ce qui confirme l'idée du délestage de l'A10 plutôt que l'aménagement de la circulation locale. Ne pourrait-on pas déjà finir l'aménagement des deux rond-points au niveau de VILLEBON 2 ? Et d'un point de vue local, il serait bien plus important de construire des accès piétons et cyclistes à cette zone commerciale et un service de transports en commun couvrant la totalité de la commune de Villebon. Pourquoi ajouter à ce secteur des nuisances supplémentaires à celles déjà existantes (avions, A10, TGV, pollution atmosphérique, lignes à haute tension) ?

Par ailleurs, il n'apparaît pas dans ces projets qu'un relevé des zones présentant un intérêt archéologique (chemin de Villebon à Limours) et géologique (fossiles du Saulcier) ait été effectué. L'ASEVI ne peut que souhaiter vivement que ses remarques faites lors les deux concertations aient un écho positif.